

LES ACTUALITÉS JURIDIQUES

PROGRAMME

A- ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRE DE LA TRANSACTION, DE LA GESTION ET DE L'URBANISME :

- Présentation de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN)
- Ordonnances et décrets d'application de la loi ELAN (selon état d'avancement)
- Mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) pour les agences immobilières
- Décret du 17 juillet 2018 portant notamment sur la modification du contentieux des autorisations d'urbanisme
- Diverses dispositions relatives à la location (notice du congé pour vente, renouvellement du plafonnement des loyers de relocation et de renouvellement des baux d'habitation)
- Etat des Risques et Pollution (ERP)
- Projet de décret plafonnant les honoraires des intermédiaires intervenant dans les ventes de logements bénéficiant de dispositifs de défiscalisation (PINEL)
- ...et plus selon actualité !

B- PRÉSENTATION DES JURISPRUDENCES RÉCENTES :

- Certificat d'urbanisme erroné
- Conditions de paiement des honoraires de vente
- Délai de rétractation loi SRU
- Devoir d'information de l'agent immobilier
- Annulation d'une vente et servitude de passage

C- DÉONTOLOGIE:

- Cadre de la loi HOGUET
- Code de déontologie et responsabilité des professionnels de l'immobilier
- Conseil National de la Transaction et de la Gestion de l'Immobilier (CNTGI)
- Lutte contre le blanchiment (TRACFIN)

Questionnaire de contrôle des connaissances acquises

Réf. EIM007

Public

Agents immobiliers et leurs collaborateurs soumis à l'obligation de formation du décret du 18 février 2016

Prérequis

Avoir une activité dans l'immobilier

Résultats attendus

Avoir les bons réflexes juridiques en immobilier

Objectifs pédagogiques

Etre informé des évolutions juridiques récentes en matière de transaction, location, gestion et d'urbanisme et des nouvelles dispositions réglementaires pouvant impacter la profession
Appréhender les enjeux pour les agents immobiliers du code de déontologie et des conditions d'exercice de la profession depuis la loi ALUR

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, jurisprudences récentes et de cas pratiques

Durée

1 jour soit 7 heures (inclus 2 heures de déontologie)

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2018

AGEN ou MARMANDE :

- 20 décembre

Tarif

250 € HT

Intervenant

Lydia GATTO LACHAIZE

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82